



## FORMATION AMBITION 2020

### **Mandat du groupe 5** **« Egalité d'accès à la formation »**

#### **Pilotage**

---

**Présidente** : Saadika HARCHI, Présidente de la 8<sup>ème</sup> commission « Apprentissage, insertion, formation professionnelle et formation tout au long de la vie, formations sanitaires et sociales et santé »

**Rapporteur** : Patrick Meunier, Directeur de la Mission Locale de Châteauroux

**Technicienne CR** : Karine ADAMCZYK, Chargée de mission au sein de la Direction Générale Formation Education, direction des Programmes Formation Education

#### **Problématique**

---

Aux termes de l'article L.6111-1 du code du travail, la formation tout au long de la vie est une obligation nationale, et donc un droit reconnu à tout individu. Or, ce droit est encore loin d'avoir pris réellement corps, de nombreux habitants de la région ne se le voient pas garantir. C'est pourquoi l'égalité est un principe fondateur du service public régional de formation (SPRF) instauré par la Région (rapport adopté par l'Assemblée régionale le 18 juin 2009). Ce principe d'égalité se traduit notamment par la définition de deux obligations complémentaires de service public auxquelles sont soumises les activités du SPRF, à savoir :

- « **L'égalité d'accès et de traitement**, de manière à garantir l'absence de toute discrimination, qu'il s'agisse de l'information, du conseil, de l'accompagnement ou de la formation elle-même, ainsi que la possibilité pour tous les publics d'accéder à la qualification professionnelle avec la prise en compte des acquis, des potentiels ou des choix de chacun » ;
- « **L'accessibilité**, comprise d'une part en termes de proximité (pour que l'insuffisance de mobilité ne soit pas un frein à la formation), d'autre part dans sa dimension sociale et culturelle (rendre possible la formation pour certains publics grâce à des prestations diverses telles que l'hébergement, la restauration, le conseil, l'accompagnement, l'appui médical, etc.) ».

## Objectifs

---

Ce groupe de travail a pour objet :

- de rassembler les éléments d'observation existants en vue d'analyser la situation régionale au regard de l'égalité d'accès à la formation (éléments quantitatifs et qualitatifs, à différentes échelles territoriales et comparatifs, à l'heure actuelle et en tendances à l'horizon 2020) ;
- de faire le point sur les actions innovantes, menées en région ou ailleurs, visant à lever les freins dans l'accès à la formation tout au long de la vie à travers un accompagnement individualisé prenant en compte la globalité de la situation individuelle ;
- de faire des préconisations pour l'action à mener et de proposer d'éventuelles expérimentations permettant d'assurer une égalité active d'accès à la formation ;
- de produire une analyse spécifique en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations, et de faire des propositions d'actions. Cet objectif sera traité par le sous groupe « égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations ».